

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°72-347 du 22 décembre 1972
portant rappel de l'Ambassadeur du
Dahomey au Nigeria.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU la Proclamation du 26 Octobre 1972 ;
VU le Décret n° 72-279/PR du 26 Octobre 1972 portant formation du
Gouvernement ;
VU le Décret n° 71-208 du 11 Octobre 1971 portant nomination de Monsieur
Luiz ANGELO en qualité d'Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire
de la République du Dahomey auprès de la République Fédérale du Nigéria ;
LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU,

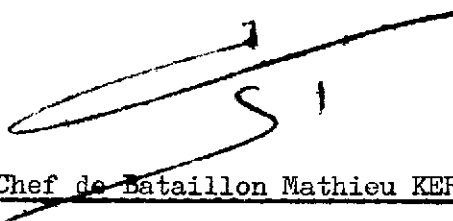
D E C R E T E :

ARTICLE 1er..- Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Luiz ANGELO en qualité
d'Ambassadeur du Dahomey auprès de la République Fédérale du Nigéria.

ARTICLE 2..- Le Ministre des Affaires Etrangères est chargé de l'application du
présent décret qui prendra effet à compter du 31 Janvier 1973, sera publié et
communiqué partout où besoin sera./-

Fait à COTONOU, Le 22 décembre 1972

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,


Chef de Bataillon Mathieu KEREKOU

Le Ministre des Affaires Etrangères


Chef de Bataillon Michel ALLADAYE

Ampliations : PR 6 - CS 6 - MAE 6 - CNI 1
Ministères 10 - SGG 4 - IAA-DCCT-DN-IGF-Gde
Chanc. 5 - DB-CF-DC-Solde 4 Trésor 4 - DEP-
Dtion Stat. 2 - JORD 1 - Intéressé 1.-